

Entre ville et communauté : Rehoboth (Namibie) ou le dilemme de l'ouverture et de l'identité

JEAN-LUC PIERMAY

LA VILLE, lieu de rencontre de peuples et de cultures, est aussi lieu d'affirmation d'identités et d'exclusion. Ce rapport dialectique, que l'Occident redécouvre aujourd'hui avec force, est particulièrement puissant dans la ville africaine au sud du Sahara. Il le doit fondamentalement à l'existence de taux d'accroissement de la population urbaine qui comptent parmi les plus élevés du monde actuel (environ 5 % par an). Il le doit aussi à la nécessaire adaptation d'une population majoritairement pauvre à des villes pauvres. D'un côté, c'est en ville que l'on perçoit le mieux l'extraordinaire créativité d'une société qui s'invente et qui domestique son espace en le créant. De l'autre, c'est aussi en ville que les tensions et les frustrations sont les plus perceptibles et les plus vives, conflits pour l'accès à un sol, à un revenu ou à un pouvoir, c'est-à-dire à des ressources limitées.

Ce balancement entre ouverture et fermeture de la société urbaine est notamment sensible autour de la question, aux allures souvent paradoxales, des rapports entre autochtones et allochtones. Comment comprendre, en effet, que des groupes souvent très minoritaires puissent conserver en ville de fortes positions sur le plan foncier et sur le plan politique, pour la raison principale qu'ils sont autoch-

tones ? Comment ces groupes assurent-ils leur reproduction identitaire ? Cette reproduction identitaire est-elle exclusive d'une ouverture sur l'extérieur et, sinon, comment se combinent ces comportements apparemment contradictoires ?

L'Afrique australe présente par rapport à ces questions une situation caricaturale. *L'apartheid* (« développement séparé ») a fait perdurer un discours passéiste, que l'on pourrait retrouver dans d'autres colonisations des deux premiers tiers de notre siècle. En prétendant figer les identités et les fixer par le droit tout en manipulant les pouvoirs, il a produit une grande diversité urbaine. Alors que, depuis la proclamation de l'indépendance de la Namibie (1990), est énoncé un discours unificateur de la nation, continuent de se juxtaposer des sous-systèmes urbains très différents. Comment ces sociétés urbaines vivent-elles la remise en cause des situations anciennes ? Exemple est pris d'une ville originale de 25 000 habitants environ, Rehoboth (Namibie), fief d'un groupe de métis, les Basters de Rehoboth, à travers l'enjeu majeur perçu par cette société : la préservation de ses prérogatives foncières.

Un peuple arc-bouté sur sa terre

La terre joue un rôle central dans l'identité baster. La connotation religieuse est très forte, à travers de nombreuses références bibliques. Ces « bâtards » de Boers de la province du Cap et de femmes de langue khoïsan sont issus d'une congrégation fondée en 1864 par un pasteur luthérien de la Société missionnaire rhénane. Soumis à la spoliation foncière par une colonisation boer en croissance, ils quittèrent quatre ans plus tard la province du Cap et effectuèrent vers le nord semi-aride un *trek* de plus de 1 000 kilomètres, véritable Exode au cours duquel ils adoptèrent une constitution (*Vaderlike Wette* ou Loi des Pères), toujours revendiquée aujourd'hui. Ils arrivèrent à ce qu'ils considèrent comme une véritable Terre Promise, conclurent une alliance avec les Nama autochtones, groupe de langue khoïsan, leur louèrent ou achetèrent la terre dans des circonstances assez obscures. Puis, de même qu'Isaac, ils nommèrent leur lieu d'accueil Rehoboth, nom biblique dont la signification est « Grandes Espaces », reflet caractéristique des préoccupations d'un peuple frustré de ses terres. Cette épopée fondatrice de la « nation baster » reste très présente dans les mémoires ; elle est quasi rituellement rappelée à l'étranger qui prend contact aujourd'hui avec le groupe. C'est de cette époque que date la structuration politique du groupe, avec à sa tête un *Kaptein* flanqué de deux conseillers et d'un Parlement (*Raad*) de trois personnes.

Déjà, le *Vaderlike Wette* prévoyait des dispositions foncières. Elles ont été précisées par la suite, dans un sens qui renforçait le lien entre les membres de la communauté et la terre. Le jeune « citoyen de Rehoboth » ou « *Burger* » arrivant à l'âge adulte se voyait offrir une parcelle. Il ne pouvait par la suite en acquérir qu'une seule autre. Certes, le non-*Burger* pouvait également acquérir, par achat, une parcelle et une seule. Mais la vente et l'achat des parcelles

requéraient l'autorisation du Parlement de Rehoboth. Le contrôle de la terre était ainsi bien maîtrisé. Par ailleurs, le *Gebiet* (District) de Rehoboth (14 000 km²) était constitué de fermes, entièrement aux mains de Basters à partir de 1976, mais aussi de vastes terres communautaires (environ 60 000 ha) situées en position centrale tout autour de la ville, propriété collective gérée par le *Kaptein* et son Parlement.

Cette communauté s'identifiant à travers sa terre a constamment vécu dans l'angoisse de la spoliation de celle-ci : par les Nama, par les Allemands qui colonisèrent le pays jusqu'à la Première Guerre mondiale, par les Sud-Africains qui en récupérèrent la tutelle puis le mandat. Aujourd'hui, c'est à l'encontre des Owambo, groupe originaire du nord de la Namibie et majoritaire dans le pays, que cette crainte se développe. Par un amalgame symptomatique mêlant puissants et pauvres dans une même dénonciation, ceux-ci sont à la fois accusés de confisquer l'État et d'essayer d'envahir par leur exode les villes du sud. La communauté n'eut de cesse de lutter pour la reconnaissance foncière, de la même manière qu'elle entendait se prémunir contre l'immigration et le métissage. Elle trouva dans les lois d'*apartheid* une heureuse sécurisation. En 1964, le rapport Odendaal accorda aux Basters un *homeland*, peu à peu doté d'institutions et d'un gouvernement autonome (1976). La fonction de *Kaptein*, supprimée depuis 1928, fut rétablie de même que le *Raad* ; des lois spécifiques furent promulguées, qui accordèrent un régime foncier spécial au *Gebiet*. Preuve de l'intérêt des Basters pour la terre, les fermiers ont requis les levés topographiques, certes assez sommaires, et les ont financés. Cas unique parmi les anciens *homelands* du pays, le District de Rehoboth est cadastré, et ceci entièrement (van den Heuvel, 1985). Comme les opérations ont été menées selon des règles sensiblement différentes du reste du pays, un bureau foncier est

implanté à Rehoboth, seul bureau de ce type extérieur à la capitale. Tout montre que la question foncière est structurante pour l'identité du groupe.

Imperceptiblement, la sécurisation par les lois d'*apartheid* changeait pourtant les données du problème. Ce qui n'était qu'une ethnie devenait un État ethnique, condamnant les non-Basters à n'être que des étrangers et liant la communauté des Basters au devenir de la ségrégation.

La rupture des certitudes

La situation relativement confortable du groupe des Basters pendant le régime sud-africain peut être vue au travers de sa remise en cause récente. Le groupe est peu nombreux à l'échelle namibienne : moins de 2 % de la population totale. À l'époque, reconnu légalement ainsi que tous les autres groupes métis comme un groupe intermédiaire entre Blancs et Noirs, il a su investir des positions intermédiaires dans la société. La réputation des Basters est grande comme artisans, notamment maçons ; ils sont aussi employés, sont nombreux dans la banque et dans les affaires juridiques. Ce n'est pas tant la fin de l'*apartheid* légal (à partir de 1977) que les bouleversements politiques et l'abandon officiel du principe d'une politique fondée sur la division communautaire, consécutifs à la proclamation de l'indépendance (1990), qui ont affaibli la position des Basters. Comme il se doit pour une personne placée en position d'intermédiaire, leur leader, le *Kaptein* Hans Diergaardt avait été un des protagonistes du processus de transition mené avant 1990 sous l'égide du gouvernement sud-africain. Mais la communauté des Basters se retrouva avec lui marginalisée dans le processus concurrent d'indépendance mené par la SWAPO (*South West Africa People's Organization*) avec l'appui des Nations unies, processus qui aboutit finalement à l'alliance réaliste de la majorité noire

et de l'influente minorité blanche, détentrice du pouvoir économique.

L'abolition du Gouvernement autonome de Rehoboth, en 1990, révéla les faiblesses de la base économique de la ville, de son District et de la communauté. Les fermes, entièrement acquises aux Basters depuis 1976, souffrent d'un morcellement de fait doublé d'indivision de droit, résultant des dispositions spécifiques de la loi foncière locale. Souvent surexploitées, elles ont fini par être porteuses de charge symbolique plus que d'efficacité économique. L'essentiel des ressources du Gouvernement de Rehoboth (de l'ordre de 35 millions de rands par an), ville et District confondus, provenaient plutôt des mines de cuivre et de subventions du gouvernement sud-africain. Ces deux ressources ont aujourd'hui disparu, l'une au profit de l'État, l'autre définitivement. L'unique collectivité locale subsistante, la ville de Rehoboth, est dotée d'un budget annuel de 9 millions de dollars namibiens (1). Compte tenu d'une inflation qui fut forte, la chute est vertigineuse. Elle a été accompagnée de difficultés économiques graves, ponctuées par la fermeture d'entreprises, d'agences bancaires, de commerces, de la gare. Située à seulement 90 kilomètres de la capitale, Rehoboth compense cette situation difficile par l'envoi de nombreux navetteurs vers Windhoek (200 000 habitants) : 400 véhicules et 3 000 personnes font chaque jour le trajet.

La meilleure illustration de la difficulté du groupe à intégrer les nouvelles structures nationales peut être trouvée dans l'affaire des terres communautaires. La question de l'héritage de celles-ci suppose que soit résolue au préalable celle de l'identité du précédent propriétaire. Si celui-ci était la communauté des Basters, la question de l'héritage ne se pose pas, sauf à

1. Le dollar namibien a conservé jusqu'à aujourd'hui sa parité avec le rand sud-africain. 1 N\$ = 1 R = 1 FF (juillet 1998).

déterminer la personnalité légale actuelle de la communauté. Mais celle-ci s'était tellement identifiée au gouvernement de Rehoboth qu'elle lui en avait confié la gestion. Comme le gouvernement namibien est l'héritier légal des institutions d'*apartheid* dissoutes, il a revendiqué les terres en question et en a ordonné le transfert à son nom. Le *Kaptein* s'est opposé vigoureusement à cette mesure. Soutenu, notamment financièrement, par une partie de la communauté, il a conduit pendant six ans une longue lutte juridique, d'abord auprès des instances nationales, ensuite auprès d'instances internationales. L'âpreté de la démarche peut surprendre, dans la mesure où le processus de décentralisation promettait à terme le transfert des terres, dénommées officiellement *townlands*, à la municipalité élue, dans une ville majoritairement baster. Ainsi, une communauté unie aurait été sûre de les contrôler. Mais la démarche ne cachait-elle pas, en réalité, la lutte pour le pouvoir au sein de la communauté et de la ville ?

La communauté des Basters est en effet très divisée. Bien que des opposants déclarés aient pu contribuer discrètement au financement de l'action judiciaire menée par le *Kaptein*, la position de celui-ci est loin d'être incontestée. À l'instar du gouvernement namibien, les partisans du parti au pouvoir (Swapo) ne voient en lui qu'un chef traditionnel, respectable mais non habilité à revendiquer des droits sur la ville ou sur la terre. Cette position, sans doute ultra minoritaire chez les Basters, est prépondérante chez les Noirs de la ville, notamment ceux qui ont subi la loi des Basters à l'époque de l'*apartheid*. Le *Kaptein* fait ensuite face à une virulente opposition de ceux que l'on pourrait appeler les « fondamentalistes ». Se réclamant du seul *Vaderlike Wette*, ils refusent la récupération de celui-ci par les lois de 1976, qu'ils ont rejetées à l'époque parce qu'elles accroissaient les pouvoirs du *Kaptein*. Aujourd'hui, ils ont beau jeu d'expliquer l'affaiblissement de

la communauté par l'acceptation de cette législation. Une quatrième position est celle des tenants du *Town Council* sortant. Ces pragmatiques, soucieux de relancer l'activité économique locale, avaient été élus sur la liste d'opposition de la DTA (*Democratic Turnhalle Alliance*), parti auquel le *Kaptein* avait été affilié pendant la période de transition et qu'il avait quitté par la suite. Confrontés au statut politique incertain de Rehoboth, considérés avec méfiance par un pouvoir central d'un autre bord politique et vus comme des traîtres par le parti du *Kaptein*, ils manquent gravement de légitimité. Leur éviction au profit d'une improbable Association locale des contribuables (*Association of Rehoboth's Ratepayers*), lors des élections municipales de février 1998, confirme le contexte d'incertitude politique. Certes, une spectaculaire « réconciliation » a permis, en juin 1997, les retrouvailles entre le *Kaptein* Hans Diergaardt et le gouvernement namibien, quelques mois avant le décès du premier (février 1998). Mais si l'appartenance à la Namibie n'est plus aujourd'hui remise en question, le statut des terres communautaires – que revendiquent toujours les Basters – reste incertain, de même que la succession politique de Hans Diergaardt, puisque aucun mécanisme n'est unanimement accepté. La communauté des Basters peine à assurer sa reproduction identitaire.

L'impératif de gestion

Rehoboth est en attente. Elle fut en attente d'une prise de position de l'Afrique du Sud, au moment où, par crainte et par dépit, le *Kaptein* demanda le rattachement du District à ce pays. Elle fut en attente d'une décision de la part des instances judiciaires nationales, puis internationales. Elle est aujourd'hui en attente du dénouement du conflit foncier avec l'État ; en attente d'une clarification juridique, les textes spécifiques anciens n'ayant pas été abrogés ; en

attente désormais de la succession du *Kaptein* ; en attente, toujours, des investissements qui manquent cruellement depuis une dizaine d'années. Le point commun de la plupart de ces attentes, attentes de décisions et de politique, est qu'elles mettent presque toutes en jeu l'extérieur, situation paradoxale pour un peuple en quête de son identité.

Au préalable, Rehoboth est en quête de statut, c'est-à-dire de définitions. Les mots sont disputés, exprimant des visions différentes des réalités. L'agglomération est-elle une « ville », c'est-à-dire un lieu ouvert à tous, et notamment à la concurrence ? Est-elle un village où les droits sont ceux de la communauté, mieux encore un « *community farm* » si l'on veut coller à la culture d'un peuple qui se réfère plus à la ferme qu'au village ? Le vaste domaine qui entoure la ville correspond-il à un « *townland* », destiné à entrer dans le patrimoine de la collectivité locale, ou à des « terres communautaires », propriété inaliénable du groupe des Basters ? Une définition claire des espaces est en lien très direct avec les questions de société, de pouvoirs et d'agencement des pouvoirs. Les non-Basters sont-ils à Rehoboth des « citoyens namibiens » ou des « étrangers » ? Le *Kaptein* n'est-il qu'un « chef traditionnel » voué à la seule représentation des Basters ou a-t-il vocation à avoir juridiction sur un territoire ? Le *Raad* doit-il être l'organe dirigeant de Rehoboth ou un simple conseil représentatif des intérêts de la communauté des Basters (Republic of Namibia, 1991) ?

Ensuite, Rehoboth est en attente d'une identification claire des enjeux. Le déclin de la ville n'est qu'en partie la conséquence du déclin économique des fermes et de l'arrêt des investissements étatiques. Les Basters eux-mêmes, pourtant si attachés à leur identité et au lieu, ne prennent pas leur ville en charge sur le plan économique. Même les investissements résidentiels stagnaient, jusqu'à ce que la perspective d'une évolution des règles urbanistiques

dans un sens plus contraignant suscite des comportements d'anticipation, avec un début de remplissage des vastes « blocs » dont les parcelles ont été distribuées à l'époque du gouvernement autonome et restent encore vides. Même pour les Basters, Rehoboth fonctionne désormais comme un simple élément d'un système qui dépasse la ville et dont il faut définir les composants et leurs rôles. À Windhoek et aux autres villes namibiennes où ils travaillent et résident pour certains, l'activité économique et l'investissement ; à la ferme, les racines symboliques ; à Rehoboth, la mémoire collective. L'ancrage au lieu est peut-être d'autant plus postulé que les enjeux économiques sont déconnectés de celui-ci...

Au-delà des revendications politiques et des espoirs qu'elles peuvent susciter, la question est donc celle de la gestion, c'est-à-dire de la réponse des pouvoirs aux attentes antagoniques et souvent peu formulées des administrés. Cette réponse n'est pas facilitée par les incertitudes de la politique namibienne envers les collectivités locales urbaines issues des anciens *homelands*. Quel avenir promet-on en effet à Rehoboth ? Dans un premier temps, celui d'une mise aux normes foncières consistant en la confection de documents cadastraux plus précis et devant permettre une reconnaissance non plus seulement locale mais incontestable, notamment auprès des banques. Impliquant la levée de l'impôt foncier, ce système devrait donner à la collectivité les moyens d'équilibrer son budget et donc lui permettre de ne plus dépendre des subventions gouvernementales, en particulier pour la paye de ses agents. La promotion de la collectivité en municipalité pourrait alors être envisagée. Dans les deux cas, les hypothèques sont grandes. La première étape, dénommée « proclamation de la ville », implique la vente de nombreuses parcelles possédées par la collectivité à des particuliers qui souvent ne payent plus de loyers depuis plusieurs années et qui se sentent déjà proprié-

taires de fait. La seconde étape, ou « proclamation de la municipalité », suppose une administration efficace et efficiente, capable de recouvrer les taxes qui lui sont dues. Or, une culture du non-paiement, héritée chez les Noirs de la résistance à l'*apartheid*, de même que la faiblesse de l'administration locale, constituent des handicaps forts qui ne seront pas surmontés à court terme.

Ces remarques mettent en lumière le poids des désarticulations héritées d'un siècle d'*apartheid* de fait ou de droit. Mais ces désarticulations relèvent inévitablement d'une logique dialectique. C'est bien parce que les évolutions sociales et économiques menaçaient de faire changer, et qu'elles le faisaient effectivement, que des politiques communautaires inégalitaires ont tenté de figer et de ranger. Déjà en 1905, les autorités allemandes du sud-ouest africain légiféraient contre les mariages entre coloniaux et femmes basters, dont elles considéraient le nombre croissant comme préoccupant (Essner, 1994). L'originalité de la situation des Basters par rapport aux autres groupes dominés était que cette séparation était vécue comme sécurisante. Ce n'est qu'à Rehoboth, parmi les onze anciens *homelands*, que le souvenir des gouvernements locaux de l'époque reste vivace. Quoique intervenant à une échelle différente, celle du District, l'administration du *Kaptein* jouait le rôle d'une véritable collectivité locale. Entre celle-ci et l'actuel *Town Council*, la passation de témoin n'a pas eu lieu. Pire encore, dans la mesure où l'*apartheid* a créé des sociétés urbaines spécifiques selon les villes, l'expérience se transmet difficilement aujourd'hui d'une collectivité à l'autre. Cela complique et rend cruciale la nécessaire invention de collectif dont la société a besoin, que ce collectif agisse à l'échelle de l'agglomération ou au niveau local. Mais cette nécessaire invention de collectif joue aussi à l'échelle de la communauté des Basters elle-même. Qui pourrait soutenir que la société actuelle des Basters

est encore en phase avec celle qu'ambitionnait de régir le *Vaderlike Wette* de 1868 ?

La question foncière est revendiquée par les dirigeants basters comme le fondement de la base économique de la communauté. Ce postulat de base doit être réexaminé. En première approche, apparaît plutôt l'aspect symbolique de la question foncière. Curieux autochtones – mais ce terme ne conserve t-il pas toujours une part de mystère et de ruse ? –, les Basters ne sont arrivés qu'en 1870 dans le lieu qu'ils considèrent aujourd'hui comme leur ; ils ont acheté leurs terres aux Nama qu'ils ont par la suite dominés et qui sont toujours présents. Mais ils ont su développer un enracinement plus efficace que leurs prédécesseurs, trop peu nombreux sur un espace trop vaste avec des moyens trop rudimentaires. Au moyen d'une appropriation consciente du sol, ils ont marqué cet espace sur le plan matériel. Ils l'ont aussi marqué sur le plan symbolique, par une sorte d'alliance primordiale de nature biblique, sans cesse rappelée puisque les dignitaires religieux président aux grands événements de la vie de la communauté, voire les organisent comme la « réconciliation » de 1997. Quoique les références religieuses ne soient pas les mêmes, on ne peut s'empêcher de faire des rapprochements avec de nombreux groupes négro-africains, pour lesquels l'alliance primordiale est fondamentale. On pourrait évoquer le cas des Lari, considérés comme les véritables autochtones actuels de Brazzaville alors qu'ils n'ont fait qu'acheter la terre au cours du XIX^e siècle à des Teke moins conscients qu'eux de la valeur du sol (Sautter, 1954). La mise en parallèle peut être aussi faite avec les Luba, ces « Juifs du Congo » (Kinshasa) débrouillards, contraints de se réfugier dans leur région d'origine lors des passions nationalistes de 1960 et de créer une ville qui n'existait pas encore (Piermay, 1986). Chez les Luba également, une dynamique d'ouverture se combine à un fort sentiment d'identité et à une aspiration à l'ir-

rédentisme, le tout s'étant traduit dans les événements politiques récents entre le désir de prendre le pouvoir à Kinshasa et l'aspiration à l'autonomie à Mbuji-Mayi. La différence avec Rehoboth est la prise en charge par les Luba de leur ville (Mbuji-Mayi), ce qui rend plus crédible une éventuelle autonomisation de leur refuge, tandis que les Basters vivent depuis les origines dans une logique de protectorat.

C'est là que le postulat de base doit être réexaminé. Le couple Rehoboth (ville et District) -Windhoek exprime ainsi de manière caricaturale l'opposition entre lieux d'enracinement et centres d'articulation. Il l'exprime d'autant mieux que la faible distance permet de nombreuses complémentarités et de nombreux jeux et que les références de la grande majorité des Namubiens – Blancs compris mais pauvres exclus – sont à la ferme et non à la ville. Une certaine spécialisation des lieux répond ainsi en contrepoint à l'imbrication fonctionnelle de la société. Mais cette opposition dialectique est encore plus complexe, puisque chaque ville est à la fois lieu d'enracinement (du moins pour certains des citadins) et centre d'articulation, les rapports changeant non seulement entre les groupes mais aussi dans le temps, en fonction des masses d'argent disponibles, des modes de circulation de celui-ci, du recours différencié aux réseaux sociaux. C'est dans ce cadre que doit être replacé le lancinant conflit entre autochtonie et allochtonie, toujours prêt à resurgir mais non indépendant des enjeux globaux de la société. Rehoboth n'y échappe pas, avec la complication toujours possible d'une expression de revendications de la part des Nama jusque là exclus du débat. La question fondamentale est celle de la place des Basters à l'intérieur d'une société plus large, dans laquelle ils sont insérés depuis longtemps. Mais il faut distinguer dans ce débat la place de la communauté et celle des individus. La lutte pour le foncier est essentielle pour la

reproduction de la communauté. Toutefois, malgré les compétences juridiques des Basters, malgré leur ouverture à la modernité, l'échec semble inévitable. Pourquoi ? L'échec ne vient-il pas du fait que les pouvoirs basters sont fortement associés depuis des années à la logique de l'État, à travers une participation au jeu politique et de manière plus profonde, à travers la reconnaissance cadastrale de leurs terres qui les fait dépendre des règles et des arbitrages d'en haut ? Contrairement aux chefs traditionnels des anciens *homelands* du nord, contrairement aux classiques prétentions coutumières autour des villes d'Afrique noire, le *Kaptein* n'a pu revendiquer jusqu'au bout une logique irréductible à celle de l'État, fondée sur le lien religieux et coutumier ; il a été obligé de se battre avec les armes de l'État, et il a perdu. La cohésion de la communauté a flanché dans le domaine qui, précisément, était le plus structurant pour elle.

À l'inverse, pour les individus basters, la lutte pour le foncier collectif constitue désormais un enjeu secondaire. Les réalités économiques sont ailleurs. À l'heure de l'*affirmative action* en faveur des Noirs qui furent longtemps les plus défavorisés, l'avenir des Basters n'est certainement plus dans une logique de protection sous la houlette des pouvoirs en place. L'orientation des individus vers le secteur privé apparaît inévitable. Deux scénarios existent. Le premier est un mouvement d'ethnisation, c'est-à-dire de repli sur des positions que l'on croit assurées. L'autre est de faire fructifier dans la société namibienne le capital d'intermédiation que les Basters détiennent. Sans préjuger de l'évolution d'un rapport dialectique éminemment variable, le déclin récent de la ville de Rehoboth – là où l'institution communautaire est la plus présente – et la montée en puissance d'autres lieux sont le signe que les Basters en tant qu'individus sont conscients de cette deuxième possibilité et la vivent déjà.

BIBLIOGRAPHIE

Essner (C.), 1994. « Le statut très particulier des "Bâtards" de Rehoboth en Afrique allemande du sud-ouest, ou la peur du métissage ». In Riesz (J.), d'Almeida-Topor (H). (eds.), *Échanges franco-allemands sur l'Afrique* : 67-74.

van den Heuvel (P.A.L), 1985. « The survey and tenure of land in Rehoboth, South West Africa 1870-1984 ». *South african survey/Zuid-Afrikaanse opmetings-Tydschrift* : 4-19.

Piermay (J.-L.), 1984. « Naissance et évolution

d'une ville post-coloniale : Mbuji-Mayi (Zaire). Acteurs et enjeux fonciers ». In Crousse (B.), Le Bris (E.) Le Roy (E), *Espaces disputés en Afrique noire*. Karthala, Paris : 133-143.

Republic of Namibia, 1991. *Report by commission of inquiry into matters relating to chiefs, headmen and other traditional or tribal leaders*. Windhoek, 123 p.

Sautter (G.), 1954. « Le régime des terres et ses modifications récentes aux environs de Brazzaville et au Woleu N'Tem ». *Bulletin d'Études Centrafricaines*, 7-8 : 201-209.

